

BRAYANT s. m. (brè-ian — rad. *braire*). Hist. relig. Membre d'une secte d'anabaptistes fondée au xve siècle, qui croyaient gagner le ciel en poussant des cris et versant des larmes. || On les appelait aussi **CRISTANS** et **LARMOYANTS**.

BRAYANT, **ANTE** adj. et s. (brè-ian). Géogr. Habitant du pays de Bray; qui appartient à ce pays ou à ses habitants.

BRAYBROOKE (Richard GRIFPIN), troisième baron Braybrooke, né en 1783, mort en 1858. Petit-fils de George Grenville, premier ministre de George II, il fut élevé à Eton et à Christ-church. Il devint membre de la chambre des Communes, et y représenta tour à tour les bourgs de Thirsk, Saltash, Buckingham et le comté de Berks, de 1805 à 1825. Il se montra fidèle à ses traditions de famille, soutint les droits des dissidents et des catholiques, et, étant devenu membre de la chambre haute, il fut au nombre des lords qui votèrent le bill de réforme. Plus tard, alarmé par les progrès du libéralisme, il se joignit au parti conservateur et soutint l'administration de sir Robert Peel; mais, lors de la division du cabinet sur la question des céréales, lord Braybrooke fit cause commune avec lord Stanley, aujourd'hui lord Derby. Lord Braybrooke a écrit l'histoire de deux des résidences de sa famille : *Audley's end* et *Saffron Walden*. Il a publié la vie et la correspondance de l'une des ancêtres de sa femme, *Lady Jane Cornwallis*, et donné une nouvelle édition du curieux journal de *Pepys* sur la révolution de 1688 : *Diary and correspondence of Pepys*. Lord Braybrooke était président de plusieurs sociétés littéraires; il était en outre patron et visiteur héréditaire du collège Magdalen à Cambridge, vice-lieutenant, et enfin vice-amiral du comté d'Essex.

BRAYBROOKE (Richard CORNWALLIS-GREFFIN-NEVILLE), quatrième baron Braybrooke, né en 1820, mort en 1862. Fils du précédent et héritier de toutes ses dignités, il fut vice-président de l'Institut archéologique de la Grande-Bretagne. L'influence paternelle lui communiqua le goût des études archéologiques; aussi fut-il l'un des plus laborieux collaborateurs de l'*Archæological journal*. En dehors des nombreux articles qu'il a donnés à ce recueil, lord Braybrooke a publié deux grands ouvrages : 1° *Antiqua explorata*, où sont consignés les résultats des fouilles et recherches faites sous sa direction en 1845, 1846 et 1847, à la station romaine de Chesham; 2° *Sepulchra exposita, ou Funérailles saxonnes*. L'ouvrage est accompagné de cartes et de dessins représentant les armes et ornements découverts par l'auteur dans le cimetière de Willerhorn (comté de Cambridge). Lord Braybrooke avait aussi rassemblé une des plus considérables collections de dactyloglogie qui se trouvent en Europe.

BRAYE s. f. (bra-ïe). Braie, brague, culotte. || Vieux mot. || On a dit aussi **BRAYEL**, **BRAYER** et **BRAYET** s. m.

BRAYE s. f. (brè — du bas lat. *bratium*, boue). Fange, boue, terre grasse dont on fait les murs de bauge, le corroi dont on enduit le bassin des fontaines et les chaussées d'un étang. || On écrit aussi au masc. **BRAY**, **BRAIC**, **BROUE** et **BROUET**, et au fém. **BRAIE**, **BRIE**, **BRAHIE** et **BROYE**.

— Fortif. Espèce de bastion ou de porte de fortification.

— Constr. Corde qui sert à attacher une pierre de taille pour opérer son montage, sur les grands chantiers de construction. || On dit aussi **ÉLINGUE**.

BRAYE s. f. (brè — de *Bray*, n. pr.). Bot. Genre de plantes, de la famille des crucifères, comprenant un petit nombre d'espèces qui croissent dans l'Europe centrale et dans l'Amérique boréale.

BRAYE, rivière de France, naît au-dessus de Saint-Bomer, arrond. de Nogent-le-Rotrou (Eure-et-Loir), entre dans le département de la Sarthe, où elle baigne Vibray, puis sert de limite entre la Sarthe et le Loir-et-Cher, passe à Valennes, Sargé, Savigny, Bessé, et tombe dans le Loir, au Pont-de-Braye, en face de Couture, après un cours de 72 kilom.

BRAYE, **ÉE** (brè-ïé) part. pass. du v. *Brayer* : *Vaisseau braye*.

— Pop. Pain sans levain.

BRAYER v. a. ou tr. (brè-ïé — rad. *brai*; se conjugue comme *étayer*). Mar. Enduire un vaisseau de brai chaud et liquide : *Les ouvriers du port étaient en train de brayer une corvette*.

— Constr. Attacher avec une braye : *Brayer une pierre de taille*.

BRAYER s. m. (brè-ïé — du lat. *bracca*, braies). Chir. Bandage qui sert à contenir les hernies : **BRAYERS élastiques**.

— *Brayer à cuiller*, celui qui est formé d'une pelote creuse, servant à contenir et non à réduire la hernie. || *Brayer à raquette*, celui qui est formé d'un cercle en métal dans lequel on a tendu une toile sur une peau.

— Techn. Morceau de cuir qui sert à soutenir le battant d'une cloche. || Bande de cuir terminée par un sachet où l'on place le bâton d'un drapeau ou d'une bannière pour les porter. || Cordage au moyen duquel les maçons élèvent les moellons et le mortier. || Petit marteau de fer servant aux balanciers des monnaies. || Petite pièce en fer qui passe

dans les trous pratiqués au bas de la chaise, dans un trébuchet ou une balance.

— **Encycl. Chir.** Toute hernie abdominale résulte de la sortie anormale d'une portion de l'intestin ou de l'épiploon hors de la cavité de l'abdomen. Le traitement de ces affections, quelles qu'en soient d'ailleurs les causes déterminantes, présentera toujours cette double indication : réduire, c'est-à-dire réintégrer dans la cavité abdominale la portion herniée; contenir, c'est-à-dire obturer l'ouverture de manière à s'opposer à une récurrence de l'accident primitif. Si, en effet, par les efforts de la toux, ou ceux qu'amène journellement l'exercice d'une profession pénible, l'intestin continue à s'engager dans la voie anormale qu'il a adoptée, il fait alors office de coin et ne pénètre qu'en élargissant l'ouverture; cette circonstance est évidemment de nature à ôter au malade les chances de guérison qui peuvent lui rester. Réduire une hernie ne saurait donc préserver à jamais le blessé de l'infirmité dont il est atteint; il est absolument nécessaire de contenir au moment de la réduction. Cette contention de la partie herniée dans sa cavité naturelle, nécessité principale du traitement, peut s'opérer de deux manières : elle est provisoire ou définitive. La contention définitive n'est autre chose que la cure radicale, et exige l'emploi des moyens chirurgicaux les plus actifs; mais elle n'est pas applicable à tous les cas. La contention provisoire résulte de l'emploi d'obturateurs de formes diverses, qui s'appliquent extérieurement au niveau des ouvertures de la hernie, et s'opposent à l'issue des parties herniées pendant tout le temps que dure l'application de l'appareil contentif.

La contention des hernies ne peut être, rigoureusement parlant, regardée comme un moyen curatif; on ne lui accorde généralement que la propriété de pallier une infirmité qui se reproduit aussitôt qu'on a enlevé l'appareil. Cependant, ce mode de traitement est applicable d'une manière générale à tous les cas, et ne doit pas être négligé, sous peine d'encourir les plus graves accidents. La contention des hernies met en effet les malades à l'abri des accidents terribles qui suivent l'étranglement des hernies; elle empêche le développement de ces volumineuses entéroécèles irréductibles qui constituent une infirmité pénible et souvent repoussante; enfin, elle aide puissamment à la cure spontanée, qui s'opère souvent chez les enfants et les personnes peu avancées en âge, par suite du développement des forces et de l'embonpoint. C'est à l'appareil contentif des hernies abdominales qu'on a donné le nom de *brayer* ou *bandage herniaire*.

Celui est l'auteur le plus ancien chez lequel se trouve indiqué l'emploi d'un bandage herniaire : c'était une bande de toile à l'extrémité de laquelle on fixait une pelote de lin qu'on appliquait sur l'ouverture de la hernie; on serrait ensuite la bande autour du corps. Constantin l'Africain, au xii^e siècle, proposa d'adapter aux bandages alors employés une ceinture de cuir pour remplacer la laine ou la toile. Fabrice de Hilden, qui fabriquait lui-même ses bandages, en décrit un en fer, mou et flexible, que l'on rendit ensuite plus compressif au moyen d'une vis de pression. Enfin, Nicolas Lequin, en 1665, proposa l'emploi des ressorts d'acier dont Bligny voulut plus tard s'approprier la découverte; ces ressorts sont encore aujourd'hui le principal élément de la constitution du *brayer*. Nous ne pouvons, dans cet article, décrire d'une manière complète l'innombrable quantité des *brayers* de diverses formes qui ont été inventés depuis l'origine de cette industrie; plusieurs d'entre eux sont tombés dans un juste oubli; d'autres ne sont vantés que par leurs inventeurs et n'ont pas fait leurs preuves. Nous ne pouvons que faire connaître ceux dont l'usage a sanctionné l'utilité, et qui sont encore aujourd'hui l'objet d'un commerce important exercé par des hommes spéciaux, auxquels, malheureusement, les connaissances pratiques font trop souvent défaut.

1° Les *brayers mous*, aujourd'hui complètement abandonnés et réservés seulement pour la contention des petites hernies ombilicales des tout jeunes enfants. Une boulette de charpie, la moitié d'une noix muscade, un petit rouleau de diachylon, ou même une boulette de papier forment le moyen contentif, la pelote, et s'appliquent à l'ouverture herniaire après la réduction; une ceinture ou des bandelettes agglutinatives servent à maintenir ce petit appareil.

2° Les *bandages à ressorts*. Ils sont de deux sortes : les *bandages français* et les *bandages anglais*. Les premiers se divisent, suivant le siège de la hernie qu'ils sont appelés à contenir, en trois espèces : les bandages ou *brayers inguinaux* pour les hernies du canal inguinal; les *brayers cruraux*, pour les hernies crurales; et les *brayers ombilicaux*, pour les hernies de l'ombilic.

Le *brayer inguinal* est un appareil composé d'une pelote rembourrée, d'une ceinture formée par un ressort matelassé, et d'une lanière percée de trous, faisant suite à la ceinture; le tout est recouvert de peau. D'après la structure de ce bandage, on en comprend facilement le mécanisme : la pelote s'applique sur l'ouverture de la hernie après que celle-ci a été réduite; le ressort, formant ceinture, maintient par son élasticité la pelote appliquée sur l'orifice; enfin, la lanière achève la ceinture, et, après avoir fait le tour du corps,

revient se fixer sur la pelote. Une autre petite lanière matelassée, appelée *sous-cuisse*, s'attache également à la pelote, contourne le pli de la cuisse, et revient se fixer à la partie postérieure de la ceinture.

Le *brayer crural* simple ne diffère de l'inguinal que par la courbure spiraloïdale plus prononcée du ressort; il est destiné à s'appliquer à la contention des hernies de l'anneau crural. Le *brayer ombilical* est fort analogue aux précédents. La pelote est plus large et continue directement la ceinture sans courbure au collet; le ressort est plus faible pour se prêter aux mouvements du ventre; il ne fait que la moitié du tour du corps, en prenant appui en arrière sur la colonne vertébrale, et se continue par la courroie qui revient se fixer en avant. Ce bandage n'a point de sous-cuisse.

Le *brayer simple*, que nous venons de décrire, est le plus répandu des bandages herniaires; cependant il est fort loin de répondre à toutes les indications, et, dans les cas même où il semble le plus propre à la contention de la hernie, il présente encore plusieurs inconvénients. Ainsi, la lanière qui termine la ceinture, en se fixant à la pelote, la fait souvent basculer; les sous-cuisses produisent le même effet. La force contentive du ressort est ordinairement très-affaiblie par suite de sa courbure spiraloïdale; la pelote forme habituellement un coude avec l'extrémité du ressort, et cette circonstance en diminue encore la force. Enfin, la pression du *brayer* sur la peau et au-dessus du grand trochanter est encore une cause de dérangement, et fait naître quelquefois sur les téguments une rougeur eczémateuse fort pénible. C'est pour obvier en partie à ces inconvénients que tant de perfectionnements successifs ont été apportés à cet appareil.

Le bandage ou *brayer Fournier* est à pelote fixée par une vis à la ceinture; le *bandage de Samson* porte une pelote remplie d'air, mais la déperdition du fluide ne tarde pas à s'opérer. Dans le *bandage de Cresson*, la pelote peut être remplie d'air à volonté et n'offre pas cet inconvénient, du moins au même degré; les *brayers de Garriel*, à pelote en caoutchouc vulcanisé, semblent préférables encore.

Au nombre des bandages à pelotes dures, le plus communément employés, on compte encore : 1° les *brayers à pelotes mobiles*, dans lesquels la pelote est fixée au ressort à l'aide d'une vis et peut se déplacer de manière à augmenter ou diminuer la longueur de la ceinture, en même temps qu'on peut lui donner l'inclinaison convenable, et que, par sa mobilité sur l'écorce central, elle peut s'accommoder aux mouvements du ventre; 2° les *brayers de Camper* et de *Jalade-Lafont*, pourvus de ceintures dont la longueur varie des 5 sixièmes aux 31 trente-deuxièmes du corps; 3° le *brayer renzigrade de Jalade-Lafont*, pourvu de deux ressorts supplémentaires qui glissent l'un sur l'autre, et permettent d'augmenter la longueur de la ceinture, ce qui donne au bandage plus de solidité et dispense de l'emploi du sous-cuisse; 4° le *bandage de Wickam*, muni de ressorts de renforcement; 5° celui du *docteur Rochard*, à ceinture de baleine, prenant ses points d'appui sur les épaules iliaques des deux côtés; 6° le *brayer double de Delamay* et les autres bandages à deux pelotes et un seul ressort, pour contenir deux hernies symétriques; 7° le *bandage brisé* ou à *double ressort de Tiphaine*, préférable aux précédents, représentant un double *brayer* (demi-corps), dont les ressorts assez courts se terminent sur la ligne médiane en arrière et se réunissent à l'aide d'une boucle; 8° le *brayer double de M. Goyrand*, dont les ressorts, plus étendus en longueur, glissent l'un sur l'autre en arrière au moyen d'une coulisse, de manière à augmenter ou diminuer à volonté l'étendue du cercle qu'ils embrassent; 9° enfin, le *brayer omniforme*, qui a la prétention de répondre à toutes les indications d'un bandage inguinal simple. Ce dernier bandage est pourvu de sept pelotes juxtaposées, mobiles séparément sur une plaque commune, de manière qu'on peut faire prédominer telle ou telle partie de la pelote sur tel ou tel point de l'ouverture herniaire. Une sorte de charnière permet à la pelote de s'élever ou de s'abaisser à volonté; enfin, une articulation à noix, placée au collet du bandage, permet de faire varier l'angle d'insertion de la portion renflée.

Les bandages ou *brayers anglais* ont été imaginés par Salmon, mécanicien anglais atteint lui-même d'une hernie, et qui pouvait apprécier tous les inconvénients du bandage ordinaire. Ce bandage, qui représente le plus important des perfectionnements dont le *brayer* ait été l'objet, se compose de deux pelotes rondes ou ovales, rembourrées et recouvertes de peau de chamois ou de caoutchouc, que réunit un ressort court, non couronné en spirale et demi-circulaire. Pour appliquer le *brayer* anglais, on l'ajuste de telle sorte que l'une des pelotes repose sur l'ouverture de la hernie, tandis que l'autre s'appuie sur la colonne vertébrale; la demi-ceinture élastique flotte autour du corps sans s'appliquer exactement contre la peau. Ce bandage est sans sous-cuisses, et peut s'appliquer indifféremment aux hernies inguinales, crurales ou ombilicales. Il est beaucoup plus supportable que le bandage français; mais son ressort, moins souple, ne prête pas assez, et, pour être réellement utile, devrait être fait sur la mesure du bassin de chaque malade. Dans les hernies doubles, d'ailleurs, il perd tous ses avantages.

Il est, dans ce cas, formé d'un double ressort réunissant trois pelotes, une postérieure et deux antérieures, assemblées par une petite courroie ou une patte de fer. Le bandage anglais a été l'objet de quelques perfectionnements, fort analogues à ceux que nous avons fait connaître à propos du bandage français; le plus important est le perfectionnement de Burat, qui restitue aux ressorts les courbures du bandage français et le rend ainsi plus commode, mais moins généralement applicable.

Après les *brayers* dont nous venons de donner la description, on pourrait encore mentionner un certain nombre de modifications qui répondent aux cas particuliers que la pratique peut présenter, et qui ne peuvent que difficilement rentrer dans les types précédents. Ces bandages sont ordinairement fabriqués sur les indications fournies par les chirurgiens et présentent des formes excessivement variées, qui ne peuvent faire l'objet d'aucune description. Signalons cependant : le *brayer à pelote creuse* ou à *cuiller*, pour soutenir les hernies irréductibles, et des *brayers à raquette*, dans lesquels la pelote est remplacée par un cercle d'acier garni d'une peau tendue; il s'applique aux mêmes cas que le bandage à pelote creuse.

BRAYER (Jean-Joseph), magistrat français, né à Soissons en 1741, mort en 1818. Il remplit successivement les fonctions de conseiller et avocat du roi au bailliage de Soissons, de procureur général et de lieutenant général de police. Il fut deux fois mis en prison pendant les troubles révolutionnaires; plus tard, le premier consul le nomma juge au tribunal d'appel d'Amiens, et il devint enfin président du tribunal de Soissons. En 1816, il publia un *Mémoire sur les subsistances*, qu'il présenta aux ministres et qui contenait des vues pleines de sagesse.

BRAYER (Michel, comte), général français, né en 1769, mort en 1840. Il se distingua dans la plupart des campagnes de la République et de l'Empire, fut nommé général de brigade pour la part qu'il prit à la dispersion du camp retranché qui couvrait Oporto, en Portugal, et général de division après l'affaire de Runtzlau. Pendant les Cent-Jours, il fut nommé gouverneur de Versailles et de Trianon. Après la seconde Restauration, il se retira en Prusse, puis alla en Amérique, où le gouvernement de Buenos-Ayres le chargea d'organiser ses armées. Plus tard, il revint en France, et entra à la chambre des pairs sous le gouvernement de Louis-Philippe.

BRAYER (A.), médecin français, né vers 1775, dans le département de l'Aisne, mort en 1848. Il a fait un long séjour en Orient, et a découvert en Abyssinie une plante vermifuge qui détruit le ténia, et que l'on a appelée, de son nom, *brayère*. Dans un livre qu'il publia en 1836, *Neuf années à Constantinople* (2 vol. in-8°), il établit, contre les partisans systématiques des lazarets, que la peste n'est point contagieuse.

BRAYER DE BEAUREGARD (Jean-Baptiste-Louis), économiste français, né à Soissons en 1770, mort en 1834. Il fit un voyage en Hollande, et y recueillit de nombreux documents sur le commerce et l'industrie. Il devint ensuite chef du secrétariat de la préfecture du Gard, puis de celle de l'Aisne. On lui doit : *Panorama de Paris et de ses environs, ou Paris vu dans son ensemble et dans ses détails* (1805, 2 vol. in-12); *Coup d'œil sur la Hollande, ou Tableau de ce royaume en 1806* (2 vol. in-8°); *L'Honneur français, ou Tableau des personnages qui, depuis 1789, ont contribué à honorer le nom français* (1808, 2 vol. in-8°); *Monuments, établissements et sites les plus remarquables du département de l'Aisne* (1823, in-fol), etc.

BRAYÈRE s. f. (bra-ïè-re — de *Brayer*, médecin français). Bot. Genre de plantes, de la famille des rosacées, comprenant un seul arbre de l'Abyssinie, qu'on dit être un spécifique contre le ténia. Il est plus connu sous le nom de coussou ou koussou.

BRAYETTE s. f. (bra-ïè-te — dim. de *braies*). Pente ou ouverture ménagée au devant d'un haut-de-chausses, d'une culotte, d'un pantalon : *Courtin s'applaudit d'avoir sauvé sa montre et 50 pistoles, qu'il avait fait, à temps, glisser dans sa BRAYETTE*. (St-Sim.)

Jeanne en ces lieux conduite par l'Envie,
Non des Anglais mais d'Agnès ennemie,
Portant culotte et brayette au devant...

VOLTAIRE.

— Art milit. Pièce de fer placée en avant et au-dessous de la cuirasse, et formant un renflement au point de jonction des deux cuissards, imaginée en Allemagne, au xvi^e siècle, pour contenir et protéger les genouillères, laissées jusqu'alors trop à découvert. || On l'appelait aussi *BRAGUE*, *BRAYES*, *BRAGUETTE* ou *GAUDIPISSÉ*.

BRAYEUR s. m. (brè-ïeur — rad. *brayer*). Constr. Manœuvre qui fait aller le brayer, qui y dépose, y suspend les pierres et le mortier.

BRAYEUX, **EUSE** adj. (brè-ïeu, eu-ze — rad. *braye*). Boueux, fangeux. || Vieux mot.

BRAYOIRE s. f. (brè-ïoi-re). Agric. Sécourçoir.

BRAYON s. m. (brè-ion — rad. *brail*). Vénér. Piège pour prendre les bêtes puantes.

— Typogr. Pierre sur laquelle, autrefois,